



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériel de transports

Question orale n° 1573

Texte de la question

M. Michel Françaix attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la situation de l'usine Still-Saxby de Montataire (Oise). Cette entreprise appartient au groupe allemand Kion, deuxième producteur mondial de chariots élévateurs. Le 5 juillet 2011, lors de la réunion du comité de groupe Kion, la direction a annoncé son intention de regrouper sa production européenne à Châtelleraut et à Luzzara, en Italie, et de fermer l'usine de Montataire à l'été 2012. Cette décision entraînerait la suppression de 255 emplois, avec des conséquences sévères sur la sous-traitance (environ 200 emplois). Le groupe Kion affiche d'importants bénéfices et l'usine de Montataire est rentable : un bénéfice de 6 millions d'euros en 2010, un carnet de commandes exceptionnel en 2011, avec 40 % de production de plus qu'en 2010. En octobre 2010, les salariés ont accepté un accord sur la flexibilité du temps de travail pour s'adapter au carnet de commandes. Rien ne justifie cette fermeture. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour lutter contre cette implacable logique des délocalisations pour le seul profit des fonds d'investissement américain KKR (Kohlberg-Kravis-Roberts) et de la banque d'affaires Goldman-Sachs.

Texte de la réponse

ACTIVITÉ DE L'USINE STILL-SAXBY À MONTANAIRE

M. le président. La parole est à M. Michel Françaix, pour exposer sa question n° 1573 relative à l'activité de l'usine Still-Saxby à Montataire dans l'Oise.

M. Michel Françaix. Le groupe allemand KION, deuxième producteur mondial de chariots élévateurs, envisage de regrouper sa production européenne à Châtelleraut et à Luzzara, en Italie. Dans l'Oise, à Montataire, il a pris la décision de fermer l'usine 2012, ce qui entraînerait la suppression de 257 emplois, avec les conséquences sévères qu'on imagine sur la sous-traitance.

Paradoxalement, le groupe KION affiche d'importants bénéfices. L'unité de production de Montataire est rentable. Le carnet de commandes est plein avec notamment une augmentation de 40 % de la production de chariots de magasinage par rapport à 2010. La qualité de cette production, grâce aux qualifications élevées de ses salariés, est de grande valeur.

Ce choix s'inscrit dans un contexte de recul industriel et de pertes d'emplois qui ont durement frappé le bassin creillois. En effet, depuis 2007, le chômage s'est accru de 44 % sur la ville de Montataire à la suite des vagues de suppression d'emplois chez ArcelorMittal, AKZO et bien d'autres.

Rien ne justifie ces suppressions d'emplois qui privilégient strictement les valeurs boursières au détriment des valeurs humaines. C'est pourquoi je souhaite, monsieur le ministre chargé de l'industrie, que vous indiquiez les mesures que vous entendez mettre en oeuvre pour lutter contre cette implacable logique des délocalisations pour le seul profit des fonds d'investissements américains et de la banque d'affaires Goldman-Sachs.

M. le président. La parole est à M. Éric Besson, ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

M. Éric Besson, *ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique*. Monsieur le député,

l'annonce par le groupe KION de la fermeture de son unité de fabrication de chariots est un coup dur pour Montataire et le département de l'Oise. Ce sont 185 salariés qui vont être touchés par cette décision de regrouper les productions de Montataire à Châtelleraut et dans le site italien de Luzzara, qui produisent déjà les mêmes types de chariots. Le groupe ferme par ailleurs son usine de Bari, en Italie.

Le groupe justifie cette fermeture par des raisons structurelles, du fait de pertes de parts de marché liées à l'évolution de la demande vers des produits à moindre valeur ajoutée, qui ne constituent pas le cœur de sa gamme. Le marché des chariots de manutention stagne en effet en Europe. En huit ans, il est passé de 42 à 28 % du marché mondial.

Les coûts de production du groupe sont obérés par un taux d'utilisation trop faible de ses sites alors que les concurrents ont rationalisé et regroupé leurs sites. Actuellement, l'usine de Montataire est active à seulement 60 %.

Il s'agit donc d'une réorganisation industrielle, et elle conforte un autre site en France, celui de Châtelleraut. Le groupe KION demeure très présent dans notre pays puisqu'il y emploie 3 000 salariés, la plupart dans les réseaux de distribution, sur tout le territoire. KION réalise en France son chiffre d'affaires le plus important, après l'Allemagne, et a investi plus de 250 millions d'euros au cours des cinq dernières années.

Mais je comprends l'émotion et l'inquiétude suscitées par cette annonce de fermeture. C'est pourquoi j'ai demandé au préfet de l'Oise de suivre de très près ce dossier et de veiller à la qualité du dialogue social. Le préfet a réuni à plusieurs reprises les acteurs concernés et a organisé une médiation pour favoriser la reprise du dialogue.

Mon cabinet suit également très attentivement ce dossier et analyse actuellement les éléments qui lui ont été fournis. À l'issue de cette étude, nous ne manquerons pas de recevoir les représentants du personnel, conformément à un engagement relayé par le préfet.

M. le président. La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Je prends acte, monsieur le ministre, que le personnel pourra être reçu, ce qui n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle.

Cela dit, votre soutien me paraît quand même bien faible. Je n'irai pas jusqu'à dire que cela frise la politique d'abandon, mais je pense que l'on peut attendre de ce gouvernement qu'il intervienne pour optimiser les intérêts financiers à court terme. Les entreprises doivent respecter le travail de leurs salariés en cherchant d'autres variables _ et ce ne peut pas être le licenciement pour s'assurer du soutien de leurs financeurs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1573

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10672

Réponse publiée le : 19 octobre 2011, page 6284

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 octobre 2011